

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE (ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CIBLÉS)

| ORIENTATION 1 <i>Informar, sensibiliser, éduquer, innover</i> | ORIENTATION 3 <i>Produire et consommer de façon responsable</i> | ORIENTATION 6 <i>Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</i> | ORIENTATION 7 <i>Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</i> | ORIENTATION 8 <i>Favoriser la participation à la vie collective</i> | ORIENTATION 9 <i>Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</i> |
|--|--|---|--|--|---|
| Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette manière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre | Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières | Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones | Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique | Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté | Objectif gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale |

ACTIONS MINISTÉRIELLES

ACTION TRANSVERSALE

1) Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

- Favoriser l'intégration, d'ici 2013, de la culture dans les politiques et les démarches de développement durable (engagement de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles)

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|
| 2) Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable et travailler au développement des compétences en ce domaine | 4) Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> Structurer l'intervention du Ministère en gestion environnementale par l'adoption, d'ici 2011, d'un cadre de gestion environnementale et la mise en œuvre de pratiques d'acquisition responsable | 6) Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial <ul style="list-style-type: none"> Participer, d'ici 2013, à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable | 10) Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel <ul style="list-style-type: none"> Renouveler l'action dans le domaine du patrimoine culturel par la mise en place d'un encadrement législatif arrimé aux principes de développement durable | 13) Mise en place d'une table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'enrichissement de la vie collective en favorisant la créativité humaine et le dialogue interculturel | 14) Renforcement de l'action du Secrétariat à la condition féminine concernant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes <ul style="list-style-type: none"> Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et agir de manière exemplaire en ce domaine |
| 3) Développement d'un partenariat avec le Réseau des médias communautaires <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la sensibilisation de la population au concept et aux principes de développement durable par la réalisation de différentes activités associant le Réseau des médias communautaires | 5) Actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère par l'actualisation d'un programme par année d'ici 2013, en amorçant le travail avec le programme Aide aux immobilisations | 7) Mise en œuvre du nouveau cadre de référence des ententes de partenariat avec les organismes municipaux <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les spécificités locales et régionales par la signature progressive d'ententes de développement culturel selon le nouveau cadre de référence | 11) Réalisation des travaux nécessaires à la mise en ligne du Portail culturel québécois <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à des œuvres et contenus culturels numérisés détenus par les organismes et les sociétés d'État du Réseau ministériel de la culture et des communications | | 15) Actualisation du Plan d'action sur l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux |
| | | 8) Élaboration d'orientations ministérielles en aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire par l'adoption, d'ici 2011, d'orientations ministérielles | 12) Développement et mise en œuvre d'une offre de services en conservation et restauration du patrimoine culturel à l'intention des collectivités <ul style="list-style-type: none"> Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement de leurs capacités à l'égard de la protection et la gestion de leurs biens patrimoniaux | | |
| | | 9) Élaboration d'outils d'information et de sensibilisation sur le mécénat et l'investissement privé dans le domaine de la culture <ul style="list-style-type: none"> Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels par la mise en ligne d'outils d'information et de sensibilisation | | | |